

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 18 Juin 2020

Date de convocation : 11 juin 2020

Aujourd'hui dix-huit juin deux mille vingt

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à la Salle de « La Comète », 33 Boulevard Maréchal Montgomery à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président – M. Arnaud TANQUEREL – M. Loïc JAMIN – M. Jean-Marc DELORME (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

M. Christophe POITEVIN (**Agy**) – M. Daniel AVOINE (**Arganchy**) – M. Marcel BASTIDE (**Arromanches-les-Bains**) – M. Christian VIEL (**Barbeville**) – Mme Christine CABON – Mme Lydie POULET – Mme Carine BION-HETET – M. David LEMARESQUIER – Mme Céline CADET – M. Jean LEPAULMIER – Mme Françoise JEAN-PIERRE (à compter de la délibération n° 3) – M. Patrick CREVEL – M. Didier BAREY – Mme Isabelle BOUDARD – Mme Sylvie CAYREL – Mme Béatrice CHATEL – Mme Marie-Emmanuelle JOLIBOIS – M. Philippe LAULHE – M. Aurélien MARIE – Mme Monique PERIAUX – M. Eric PIOGER – M. Matthieu FRISON – Mme Agnès FURON – M. Dario PIZZUTO – M. Philippe CHAPRON (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – Mme Sylvie GRANDMOUGIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. André BLET (**Magny-en-Bessin**) – M. Patrice FOLLIOT (**Manvieux**) – M. Sébastien BERARD (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – M. Roger GUCCIARDI (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Henry LEMÂÎTRE (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Daniel COTIGNY – Mme Nelly RAFFIN – Mme Claudine GIRARD (**Saint-Vigor-le-Grand**) – Mme Mélanie LEPOULTIER – M. Bruno LAPORTE (**Sommervieu**) – M. Thierry DUBOSQ (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Daniel CATTELAÏN (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : Mme Françoise JEAN-PIERRE (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Christine CABON (**Bayeux**) (de la délibération n° 1 à la délibération n° 2) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) donne pouvoir à M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**).

Absents excusés : Mme Catherine DOS SANTOS remplacée par M. Mickaël MONTIGNY (**Cussy**) – M. Jérôme BERGER remplacé par M. Jean-Pierre LESAGE (**Juaye-Mondaye**).

Absents : M. Bertrand COLLET-MORIN – Mme Agnès VALETTE (**Bayeux**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) – M. Yves LE GUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**).

Secrétaire de séance : M. Daniel CATTELAÏN

Secrétaires auxiliaires : M. Alain QUONIAM et M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 12 mars 2020 a été adopté.

N° 01

OBJET : Finances – Approbation des comptes de gestion 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les comptes de gestion 2019 (budget principal + budgets annexes) dressés par le Trésorier Principal Monsieur NOEL, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Finances – Vote des comptes administratifs 2019 – Détermination des résultats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les résultats des comptes administratifs 2019, tels que présentés dans le tableau ci-dessus et dans les documents budgétaires, conformes aux écritures reprenant l'ensemble des dépenses, recettes et emprunts réalisés au cours de l'exercice. Ces résultats sont également en accord avec les opérations décrites dans le compte de gestion du trésorier principal traduisant un excédent global de clôture de **+ 7 499 580,31 €** (hors restes à réaliser) ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 03

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'affectation des résultats 2019 tels que présentée dans le tableau ci-joint ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur les budgets principal et annexes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération,

N° 05

OBJET : Travaux – Travaux d'aménagement sur la RD 153 à Vaux-sur-Aure – Convention de travaux et d'occupation du domaine public routier départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de la convention jointe en annexe, à intervenir avec le Département du Calvados relative à des travaux de voirie sur la commune de Vaux sur Aure ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 06

OBJET : Travaux – Convention conclue entre l'Etat et Bayeux Intercom – Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention entre l'Etat et Bayeux Intercom, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 07

OBJET : Enseignement – Participation des familles aux tarifs « restauration scolaire », « accueils périscolaires » et « étude surveillée » organisés par Bayeux Intercom. Année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver la participation des familles aux tarifs** des accueils périscolaires matin et soir, restauration et étude surveillée organisés par Bayeux Intercom tels que définis dans les tableaux présentés dans le corps de la présente délibération ;
- **De fixer** leur mise en œuvre à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

- **De dire** que toute nouvelle activité qui se mettrait en œuvre pendant l'année scolaire se verrait appliquer la présente tarification ;
- **D'inscrire** les recettes correspondantes au budget principal des exercices 2020 et 2021 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 08

OBJET : Enseignement – Participation des communes hors Bayeux Intercom aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la communauté – Année civile 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De fixer** la participation 2020 pour les enfants domiciliés hors Bayeux Intercom à **1 176 €** pour un élève fréquentant une école maternelle publique et **384 €** pour un élève fréquentant une école élémentaire publique.
- **De réclamer** les participations à terme échu en fonction des trimestres selon la présence effective des enfants telle que précisé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 09

OBJET : Enseignement – Financement des écoles privées – Année civile 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (Madame RAFFIN, Messieurs ICHMOUKAMETOFF, BERARD et KERMOAL ayant voté contre), **décide** :

- **D'approuver** le financement des écoles privées pour l'année 2020 tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **De dire** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6558 du Budget Principal de l'exercice 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Modification de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les nouvelles modifications tel que précisées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Assainissement – Transfert d'une canalisation assainissement à Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la rétrocession de la canalisation d'assainissement située avenue Georges Clémenceau à Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le procès-verbal de transfert.

N° 12

OBJET : Développement Economique – Subventions 2020.

Madame Céline CADET ne prend pas part au vote concernant la subvention relative à la MISSION LOCALE DU BOCAGE AU BESSIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (Madame FURON, Messieurs FRISON et PIZZUTO s'étant abstenus) **décide** :

- **D'approuver** l'attribution de subventions aux associations selon l'exposé ci-dessus pour l'année 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions.

N° 13

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre d'« Habiter Mieux », une participation financière pour l'opération citée ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :

- A M.HUE Patrick, pour l'opération sise à NONANT, 9 Route de Bayeux concernant des travaux d'économie d'énergie (Pompe à chaleur) pour un montant de 12 466 € HT ;
- A Mme VAULTIER Mélanie, pour l'opération sise à BAYEUX, 24 Rue Reine Mathilde concernant des travaux d'économie d'énergie (isolation, menuiseries et vmc) pour un montant de 16 683 HT ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les créations de poste comme indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 15

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs non permanents – PEC – Inclusion numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création du contrat indiqué ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le ou les contrats PEC tels que décrits ci-dessus.

N° 16

OBJET : Ressources Humaines – Renouvellement du principe de recours à des emplois non permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le recours à des emplois non permanents pour un an, en raison des motifs indiqués dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les contrats et arrêtés ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget 2020.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le recrutement d'agents contractuels tel que défini dans le corps de la délibération ;
- **D'inscrire** les crédits prévus à cet effet au budget 2020 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés et contrats.

Bayeux, le 23 juin 2020

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT